

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 63 (1937)
Heft: 19

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs
Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 10 francs
Etranger : 12 francs

Prix du numéro :
75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & Cie, à Lausanne.

Paraisant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organes de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève. — Membres : Fribourg : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; Vaud : MM. C. BUTTICAZ, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; Genève : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; J. CALAME, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; Neuchâtel : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur cantonal ; Valais : MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny ; HAENNY, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires,
LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm :

20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Annonces Suisses S.A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. DOMMER, ingénieur, président ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER ; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE : Concours d'architecture pour la construction d'immeubles à ossature métallique, à Bruxelles. — Calcul de la contraction causée par une vanne plane dans le cas d'un écoulement dénoyé, par CARLOS FAWER, ingénieur (suite). — Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — NÉCROLOGIE : William Haenni. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS.

Concours d'architecture pour la construction d'immeubles à ossature métallique.

Le Centre belgo-luxembourgeois d'information de l'acier a ouvert, entre tous les architectes belges et luxembourgeois, un concours pour l'élaboration d'un projet de construction d'un important immeuble à appartements, à ossature métallique.

Les grands travaux, activement repris en main, de la construction de la jonction de chemin de fer traversant Bruxelles, du nord au sud, offraient une occasion exceptionnellement favorable de mettre en valeur les qualités techniques de la construction en acier, tout en apportant une contribution des plus utile à la solution du problème architectural et urbanistique posé par la reconstruction des quartiers démolis sur le tracé de ladite jonction.

Le programme du concours stipulait que le bâtiment en question serait élevé sur un des terrains surmontant les tunnels de la « Jonction », à front de la rue d'Or, à Bruxelles. Les figures 1 et 2 définissent les conditions d'implantation de l'immeuble en cause, dont la construction devait être prévue comme précédant celle des immeubles contigus. Le programme disposait que « les projets doivent obligatoirement comporter une ossature métallique », que « l'immeuble à étudier doit être un immeuble de rapport : le nombre d'étages sera limité par la valeur de la charge maximum admissible sur le ciel du garage surmontant le tunnel. Les charges et surcharges

du garage provenant des bâtiments à ériger au-dessus du tunnel devront être reportées au droit des colonnes du tunnel, au moyen de poutres de résistance appropriée. La charge admissible sur la tête des colonnes du tunnel ne pourra pas dépasser 800 tonnes pour les colonnes intérieures et 400 tonnes pour les colonnes extérieures ».

Toute latitude était laissée aux concurrents pour la conception de l'immeuble de rapport à étudier, mais il leur était « signalé, à titre d'indication, qu'il résulte d'études faites dans le quartier que le type d'immeuble qui semblerait devoir donner le meilleur rendement locatif comporterait des boutiques au rez-de-chaussée et des appartements à très bon marché aux étages, les caves étant destinées à des magasins, dépôts, services en commun, buanderie, etc. Les appartements se composeraient de 4 pièces habitables, au maximum (plus les pièces accessoires) et certains ne comporteraient que 2 pièces habitables et même une seule chambre : ce seront, dans ce cas, des chambres soit à l'usage des célibataires, soit devant servir de pièces complémentaires aux appartements plus spacieux. La préoccupation principale sera le maximum d'économie, tout en cherchant à réaliser le maximum de confort et de salubrité. Le chiffre de 450 francs (belges) par m² utile d'appartement a été cité comme ordre de grandeur à envisager pour la construction des étages et le chiffre de 900 francs par m² utile pour la construction du rez-de-chaussée et des sous-sols ».

Le Centre belgo-luxembourgeois d'information de l'acier mettait 100 000 francs (belges) à la disposition du jury, pour récompenser les auteurs des meilleurs projets.

Tous les projets primés à cet intéressant concours sont analysés, en détail, dans le numéro 7-8 (juillet-août 1937) de la revue *L'ossature métallique*, (Bruxelles, 38, Boulevard Bischoffsheim) qui a bien voulu nous communiquer